

### **Campagne d'information sur le versement de l'indemnité inflation aux invalides - 001-2022-M73**

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Campagne d'information sur le versement de l'indemnité inflation aux invalides » dont la finalité est : informer les bénéficiaires de l'indemnité de son versement en priorité par mail, sinon SMS sinon courrier.

Les objectifs de ce traitement sont de : associer les coordonnées médiatiques aux matricules concernés pour envoi de l'information

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Adresse email et numéro de téléphone

NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 15 jours.

L'accès aux données est réservé :

Responsables des services Invalidité, Informatique et Relation adhérents

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez

- Droit d'accès : DPO de la MSA Alpes du Nord
  - Droit de rectification : DPO de la MSA Alpes du Nord
  - Droit d'opposition : DPO de la MSA Alpes du Nord
- aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

- Mission d'intérêt public

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA Alpes du Nord ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) \_ 3, Place de Fontenoy TSA \_ 80715 \_ 75334 PARIS CEDEX07